DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DGA POLE SERVICE A LA POPULATION
DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE PUBLIQUE

Date : 15/10/2020

APPEL A PROJETS

L'aide à l'animation et à l'acquisition des bibliothèques

Cadre général

Préambule

Dans le cadre de sa politique du livre et de la lecture publique, le Conseil Départemental de Mayotte tient compte des besoins en matière d'éducation et d'insertion dans le territoire de Mayotte. Conscient de la forte nécessité d'un accompagnement de la jeunesse et de la parentalité, la politique du Livre et de la lecture publique tend à remettre le livre dans la vie publique et à engager les bibliothèques de Mayotte à contribuer à la cohésion sociale à travers l'éducation par le biais de la lecture et de l'animation à travers le spectacle vivant été le numérique.
Cette nouvelle orientation de la lecture publique et ses enjeux s'aligne aux réformes nationales qui, dorénavant, envisagent la bibliothèque comme un établissement culturel de proximité à travers une chaine d'activités d'animation en partenariat avec le réseau départemental. Ainsi, la Direction du Livre et de Lecture Publique (DLLP) du Département de Mayotte est chargée de développer un partenariat dans le cadre d'un Contrat Educatif Territorial (CET) qui associe le réseau professionnel des bibliothèques, le réseau associatif des acteurs du livre, le réseau éducatif scolaire et public, le réseau des politiques de la ville ainsi que le réseau des associations culturelles d'éducation populaire.
Cette stratégie envisage une animation rationalisée et orientée vers l'accompagnement des publics. Elle devra s'appuyer sur les politiques de la ville, les politiques culturelles et les fonds de développement du livre et la lecture publique, notamment le CNL. Face aux besoins du territoire en matière de lecture, le Conseil Départemental de Mayotte lance un appel à projet dans le cadre du Contrat Educatif Territorial.

- ***Livre et de la Lecture Publique***

Votre projet devra s'inscrire dans au moins un ou plusieurs objectifs cités ci-dessous :

<u>Les objectifs du livre et de la lecture publique.</u>

- Acquisition de documents ou d'outils de lecture
- La création de lieu de lecture,
- L'informatisation et numérisation de la lecture publique
- La conservation et l'entretien de documents,
- L'aménagement des espaces de jeux et de lecture intérieurs ou extérieurs (jardins),

- La promotion et la traduction des auteurs mahorais et de la région.
- La promotion de la littérature mahoraise et le fonds local

Les objectifs d'accompagnement du public par l'animation et la lutte contre l'illettrisme.

- Spectacles (théâtre, conte, traditions locales)
- Animations culturelles
- Animations intergénérationnelles
- Jeux
- Créations artistiques
- Peinture etc…

II- Actions éligibles dans le cadre du Contrat Éducatif Territorial

Le Conseil Départemental de Mayotte accompagne les projets relatifs aux bibliothèques/médiathèques (municipales et associatives), proposés pour l'année 2021 par la DLLP. Il est demandé aux partenaires de postuler sur les actions suivantes :

Actions	**Description**	**Période**
Semaine de la bibliothèque des parents	Proposer des actions pérennes afin d'inciter les adultes (parents) à fréquenter les bibliothèques	Du 20 au 26 juillet 2021
Les enfants d'abord	Proposer des actions pérennes pour donner goût aux livres et à la lecture aux enfants en bibliothèque	Du 7 au 20 décembre 2021
Mon auteur ma commune	Proposer des ateliers/séances de rencontre avec des auteurs mahorais en bibliothèque afin de les faire découvrir leurs œuvres	De juin à novembre 2021
Animations Bibliobus	Proposer des actions afin de valoriser les traditions locales et favoriser le plurilinguisme (conte, poésie mahoraise : chigoma et m'biwi)	D'avril à décembre 2021
Halé Halélé	Proposer des ateliers/séance de Contes intergénérationnels en bibliothèque	D'avril à décembre 2021

Passe ton bac	Proposer des actions afin d'accompagner les lycéens dans leur révision du Baccalauréat	De mai à juillet 2021
Journée Européenne du Patrimoine	Proposer des actions faisant le lien entre le livre et le patrimoine en bibliothèque	Septembre 2021
Participation aux salons de livres (régional, national et international)	Proposer des actions visant à accompagner la promotion des auteurs/illustrateurs/libraires/éditeurs mahorais au niveau régional, national et international	De mars à novembre 2021
Atelier de création de spectacle	Proposer des ateliers/séance de création d'un spectacle de théâtre avec des jeunes de tous niveaux (élémentaire, collège et lycée) ainsi que des adultes en bibliothèque	De juin à novembre 2021
Atelier d'écriture	Proposer des ateliers d'écriture avec des jeunes de tous niveaux (élémentaire, collège et lycée) ainsi que des adultes en bibliothèque	De mai à novembre 2021
Club de lecture	Promouvoir les auteurs de Mayotte en permettant au public de lire les ouvrages des auteurs programmés et d'échanger afin de s'imprégner des littérature et culture mahoraises.	De mai à novembre 2021
Rencontres littéraires	Proposer des ateliers/séances de découverte d'œuvres littéraires en bibliothèque (dans la journée ou en soirée)	De juin à décembre 2021
Salon du livre de Mayotte	Promotion et valorisation des professionnels du livre de Mayotte et de la région du Canal de Mozambique (auteurs, éditeurs, libraires, illustrateurs, imprimeurs …)	Octobre 2021
Journée circuit du livre	Invitation des professionnels du livre de Mayotte (libraire, éditeur, imprimeur, illustrateur, auteur, bibliothécaire) afin d'échanger sur leur métier et donner des vocations au public qui souhaitent se lancer dans ces domaines	Novembre 2021

Animations bébé-lecteur	Proposer des actions pérennes pour donner goût aux livres et à la lecture aux parents avec leurs enfants de 0-3 ans en bibliothèque	D'avril à novembre 2021
Résidence d'écriture	Publier des ouvrages sur Mayotte sur une thématique choisie	Septembre 2021
Publication et traduction des auteurs mahorais	Publier et traduire des ouvrages d'auteurs mahorais	De mai à septembre 2021
Acquisition des documents	Achat de documents tous supports sauf DVD, revues et journaux : livres imprimés, livre-lus et supports dématérialisés : livres numériques.	D'avril à novembre 2021
Acquisition des matériels informatiques	Achat d'ordinateurs, titreuses, rubans pour titreuse, scanettes, cartes de lecteurs avec code-barres intégrés, tablettes, serveurs, code-barres, vidéoprojecteur, écrans de projection.	D'avril à novembre 2021

Pour rappel, chaque action doit faire l'objet d'une fiche action, du projet détaillé et d'un budget prévisionnel (cerfa).

Périmètre géographique concerné

Tout le territoire de Mayotte est concerné par l'action (Villages, Communes, cantons…).

Bénéficiaires éligibles

Les structures éligibles sont :

- les bibliothèques/médiathèques (municipales, associatives, intercommunales) et structures spécifiques de lecture telle que la Maison d'arrêt sur le territoire de Mayotte ;
- et les associations œuvrant dans le domaine de la lecture publique du territoire de Mayotte.

Critères de pré-sélection des dossiers

- Critères liés à la qualité technique du projet :
 - Demande accompagné des fiches détaillées de chaque action et de son budget prévisionnel type cerfa,
 - Actions doivent correspondre aux thématiques proposées,
 - Devis.
- Critères relatifs aux exigences administratives et financières :
 - structure à jour dans ses documents administratifs (les associations),
 - bilans et justificatifs de l'année précédente,
 - un peu de fonds propre pour financer le projet,
 - et/ou un cofinancement.

Contacts et modalités de dépôt de candidature

L*es candidats devront remplir le dossier de la demande de subvention pour cet appel à projets* (accompagné des pièces justificatives) directement **sur la Plateforme des aides du Conseil Départemental : https://cg976.fr/services-en-ligne/faciliter-vos-demarches/demande-de-subvention à partir du 15 octobre 2020 jusqu'au 31 mars 2021 à minuit.**

Un dossier incomplet ne sera pas recevable.

Engagement des bénéficiaires

Tout porteur de projet ayant reçu du Conseil Départemental une subvention s'engage à :

- Utiliser la totalité de la somme versée, conformément à l'objet de la subvention attribuée ;
- Mettre en œuvre son projet avant le 31 décembre 2021 ;
- Fournir un rapport d'évaluation ;
- Etablir un bilan détaillé du projet (qualitatif et quantitatif) ;
- Intégrer le logo du Conseil Départemental et veiller à ce que le Département soit identifié dans la communication de l'action.

Le Conseil Départemental se réserve la possibilité de contrôler l'utilisation des crédits alloués. Certaines obligations comptables peuvent être imposées aux organismes aidés.
Les bénéficiaires de subventions de la Direction du Livre et de la Lecture Publique doivent joindre systématiquement une copie certifiée conforme des comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous les documents relatifs aux résultats de leur activité.

Pièces à fournir

Le dossier devrait comprendre **pour toute demande** (n'envoyez pas les documents déjà transmis) **:**

1. Statuts signés de l'association, de la structure ou de l'organisme
2. Récépissé de la préfecture ou la référence RNA
3. Procès-verbal de la dernière Assemblée générale approuvant les comptes N-1
4. Insertion au Journal Officiel
5. Numéro Siret (attribuée par l'INSEE)
6. Le dernier rapport d'activité approuvé par l'Assemblée générale
7. IBAN au nom de l'association, de la structure ou de l'organisme
8. Comptes annuels (bilan et compte de résultat attestés) de l'exercice précédent par un expert-comptable, le cas échéant certifiés par un commissaire aux comptes.
9. Le Budget prévisionnel de l'année concernée par la demande de subvention
10. Les devis retenus pour le projet
11. Comptes rendus financiers des actions financées par le Conseil départemental l'année N-1 signés par le Président ou le trésorier
12. Lettre de demande adressée au Président du Conseil départemental de Mayotte, signée du président de l'association (avec mention du montant demandé)
13. Liste des salariés (pour les associations employant du personnel)
14. Liste actualisée du Conseil d'Administration comportant les coordonnées téléphoniques et une adresse mail
15. Projet global de l'association ou projet d'activité de l'année N (le récapitulatif de l'ensemble des actions de l'année N)
16. Attestation de compte à jour fournie par la CSSM ou attestation sur l'honneur indiquant que l'association n'emploie pas de salarié au 31/12/N-1
17. Attestation d'assurance couvrant l'ensemble des actions de la structure

Pièces justificatives complémentaires :

_ **Pour les bibliothèques municipales**

1. document descriptif de l'opération envisagée ;
2. coordonnées du comptable assignataire ;
3. une délibération du conseil municipal mentionnant la nature et le coût sollicité par la bibliothèque.

_ **Pour les bibliothèques associatives**

1. Les statuts déposés ou approuvés doivent être joints au dossier de demande de subvention

fourni par les services instructeurs en un seul exemplaire. Il convient de noter que tout dossier de demande de subvention doit comprendre les éléments suivants :

2. Une attestation sur l'honneur qui permet au représentant légal de l'association ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant
3. une convention établie entre l'association et le Maire de sa commune dans laquelle l'association devra affirmer le caractère de propriété communale de ses biens (matériels, livres) de façon à ce que sa dissolution éventuelle ne compromette pas l'existence de la bibliothèque ; le Maire sera alors membre de droit de cette association, le responsable de la bibliothèque associative secrétaire.
4. le compte rendu financier de la subvention dont vous demandez le renouvellement

Le Département de Mayotte se réserve le droit de demander des pièces supplémentaires aux porteurs de projet.

La Direction du Livre et de la Lecture Publique